RÉUNION. Le nouveau projet éolien fait débat

Des habitants, des représentants d'associations et des élus ont assisté en nombre à une réunion consacrée à la présentation d'un projet éolien prévu dans les communes d'Yvignac-la-Tour et Plumaudan. Ce projet suscite des controverses. Hubert Bouan, président du collectif pour la sauvegarde du Pays Breton, regroupant 25 associations environnementales, a pris la parole. **« Je suis là pour donner des informations qui se basent sur des faits, toutes mes informations sont sourcées »**, a-t-il affirmé.



Hubert Bouan, président du collectif pour la sauvegarde du Pays Breton, lors de sa présentation.

Controversé

Aucun représentant des promoteurs du projet n'était présent, ce qui a limité les échanges à une présentation unilatérale. Le projet en question concerne l'installation de cinq éoliennes dans le secteur de Carvaguen, en complément des parcs éoliens déjà existants dans la région. À l'entrée de la réunion, un flyer a été distribué à la soixantaine de participants, affichant le slogan **« 15, c'est trop »** et dénonçant **« la destruction de la dernière zone boisée et humide située sur la commune de Plumaudan »**.

Cette réunion publique fait suite à une première rencontre organisée quelques jours plus tôt à Plumaudan. Lors de cette première réunion, les habitants avaient exprimé leurs doutes, interrogations et inquiétudes quant à l'impact de ces installations sur leur environnement. Si les énergies renouvelables suscitent un intérêt croissant, leurs conséquences à long terme, qu'elles soient positives ou négatives, restent incertaines. Ce projet, en l'état, alimente les tensions et mobilise les citoyens, déterminés à faire entendre leur voix dans les choix environnementaux qui affecteront leur territoire.

La position de la mairie

Du côté de la mairie, Claudine Lucas a rappelé les circonstances dans lesquelles elle a pris connaissance de ce projet en début de mandat. Elle a souligné son intention de ne pas approuver les demandes des industriels sans disposer d'informations suffisantes ni organiser de débats au sein de la collectivité. Le projet reste donc en suspens, dans l'attente de discussions complémentaires et d'une décision collective.